Titre du projet : Approvisionnement en services de gestion, Projet des services d'appui sur le terrain en Cisjordanie et dans la bande de Gaza (2017-D000020-1)

A. MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP):

1. <u>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</u>, article 10. Propositions financières, sous-paragraphe 10.12 <u>est remplacé</u> par :

« Le prix du contrat comprend l'ensemble des honoraires, la rémunération des spécialistes techniques, le coût de majoration administratif, les décaissements provenant de l'enveloppe pour les initiatives de développement local et les dépenses remboursables et les taxes canadiennes applicables, payées par le MAECD pour la prestation de services. »

2. <u>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</u>, article 11. Évaluation de la proposition, sous-paragraphe 11.9 <u>est remplacé</u> par :

«La somme des honoraires et du coût de majoration administratif seront pris en considération dans l'évaluation financière. »

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1	Étant à l'extérieur du Canada, devons-nous s'inscrire et avoir un numéro d'entreprise (NE) ?
Réponse 1	Oui, mais les soumissionnaires ne sont pas tenus d'avoir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) à la date de clôture de la DDP. Cependant, l'obtention d'un NEA est une condition d'attribution du contrat, tel qu'indiqué à la Section 1. Instructions aux soumissionnaires (IS), paragraphe 14.1 (b) Numéro d'entreprise - Approvisionnement.
	« Les soumissionnaires doivent avoir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA). Les soumissionnaires doivent s'inscrire en ligne pour obtenir un NEA au service des Données d'inscription des fournisseurs, sur le site Web à l'adresse suivante : https://srisupplier.contractscanada.gc.ca/ . Dans le cas d'un consortium ou d'une coentreprise, le consortium ou la coentreprise en soi ne nécessite pas de NEA, mais chaque membre individuel qui le compose doit avoir un NEA.»
	En tant que tel, le soumissionnaire sélectionné doit obtenir un NEA avant l'adjudication du contrat. À la demande du ministère des Affaires étrangères, du commerce et du développement (MAECD), le soumissionnaire doit fournir, dans le délai indiqué par le MAECD, la documentation en appui avec la conformité.
	Pour obtenir un NEA, le soumissionnaire doit d'abord obtenir un numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada (ARC) en remplissant le formulaire RC1, disponible à http://www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/tf/rc1/. Les lignes d'aide de l'ARC pour les non-résidents sont répertoriées à l'adresse: http://www.cra-arc.gc.ca/cntct/gsthstnnrs/menu-fra.html.
	Pour de plus amples renseignements concernant les NEA, veuillez communiquer avec la ligne d'aide de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (1-800 811-1148).



Addenda 3 SEL.: 2017-D000020-1

Question 2	 a) Est-il possible de soumettre la proposition au Bureau de représentation du Canada à Ramallah ? b) Je voudrais vous demander au sujet de la dernière journée pour soumettre la proposition, et quelle est votre adresse à la bande de Gaza ?
Réponse 2	 a) et b) Non, selon les dispositions de l'article 1, Instructions aux soumissionnaires (IS), seulement les propositions reçues à l'adresse du MAECD au Canada comme indiqué au paragraphe 7.1 seront considérés.
	 b) La date de clôture de la DDP est le 27 mars 2017 à 14:00, heure avancée de l'Est (HAE). Veuillez-vous reporter à la page couverture de la demande de propositions (DDP) et de l'addenda n° 1.
Question 3	Est-ce que le numéro de la taxe de vente du Québec (TVQ) est applicable à des organisations non gouvernementales actives en Palestine et qui ont l'intention de soumettre une soumission?
Réponse 3	Il est de la responsabilité du consultant pour déterminer l'applicabilité de la taxe de vente du Québec conformément à la Section 6. Modèle uniformisé du contrat en vertu du paragraphe 6.1.6 et fournir le numéro de TVQ, si disponible. La TVQ sera identifiée dans le contrat, le cas échéant.
	Ceci sera déterminé à l'étape du contrat et ne devrait pas influencer votre proposition financière.
Question 4	L'enveloppe pour l'initiative de développement local ne fait pas partie du "prix du contrat" - article 10.12 – de la <i>Section 1, Instructions aux soumissionnaires</i> . Cependant, le consultant recevra des avances de fonds contre des projections de flux de trésorerie à un compte bancaire séparé. Sur quelle base le consultant recevra les fonds si cette enveloppe ne fait pas partie du prix du contrat?
Réponse 4	La valeur totale du contrat devrait inclure l'enveloppe pour l'initiative de développement local, par conséquent, la Section 1 Instructions aux soumissionnaires (IS), paragraphe 10.12 est modifiée. Veuillez-vous reporter à la modification A.1 ci-dessus. Veuillez également vous reporter aux dispositions de la Section 6. Modèle uniformisé du contrat, paragraphe 6.2 Base de paiement et 6.7 Modalité de facturation et paiement en vertu du sous-paragraphe 6.7.2.
	Aux fins de l'évaluation financière seulement le coût total des honoraires et du coût de majoration administratif sera considéré. Veuillez-vous référer à la Section 1. Instructions aux soumissionnaires (IS), paragraphe 11.9 modifié tel que décrit à la modification A.2 ci-dessus.

Question 5

- i) L'enveloppe pour l'initiative de développement local sera utilisé pour les projets de développement à petite échelle en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le consultant s'attend donc à identifier les spécialistes techniques dans la bande de Gaza lorsque le besoin se présente, ainsi que de superviser la mise en œuvre de telles initiatives, après avoir été sélectionné. Le document d'appel d'offres permet seulement deux membres de l'équipe; 1) Gestionnaire de projet, et 2) Coordonnateur de projet. Dans ce sens:
 - a) Pensez-vous que ces mêmes deux membres de l'équipe voyagerons dans la bande de Gaza pour entreprendre leurs fonctions dans la bande de Gaza ? Ou
 - b) Étant donné que le soumissionnaire n'est pas autorisé à ajouter des postes à FIN-1, est-ce que le soumissionnaire doit ajouter le coût d'un coordonnateur de projet dans la bande de Gaza dans le coût du poste de FIN-1 du coordonnateur de projet principal ? Ou
 - c) Est-ce que le coordonnateur du projet peut être divisée en 2 positions ; une pour la bande de Gaza et un pour la Cisjordanie, en gardant le même niveau d'effort indiqué dans l'offre ?
- ii) Est-ce que l'équipe peut se composer de plus d'un gestionnaire de projet et coordonnateur de projet ? Par exemple est-ce qu'une équipe de 4 peut travailler sur ce projet au lieu de 2 ?

Réponse 5

- i) a) Le gestionnaire de projet et le coordonnateur de projet sera appelé à se rendre dans la bande de Gaza, de temps à autre, pour exercer les fonctions, mais on s'attend à compter sur un spécialiste technique basé dans la bande de Gaza pour être sous contrat. Un de ces spécialistes est un moniteur de projet dans la bande de Gaza, qui devrait être basé dans la bande de Gaza, et aidera le coordonnateur de projet dans la sélection et le suivi des projets d'initiatives locaux dans la bande de Gaza, ainsi qu'avec tous les autres projets financés par le MAECD dans la bande de Gaza.
 - b) Les frais généraux/ indirects doivent être inclus dans les tarifs tout compris. Veuillez-vous reporter aux dispositions de la *Section 1. Instructions aux soumissionnaires (IS)* en vertu de l'article 10. Propositions financières, sousparagraphe 10.4.1 iii) Honoraires (formulaire FIN-1).
- "Frais généraux/indirects frais de fonctionnement de l'un ou l'autre des bureaux du soumissionnaire, y compris, sans être limités, aux coûts relatifs à l'espace de bureau et à l'équipement dont aura besoin le personnel du PSAT afin de réaliser son mandat conformément au contrat:"
 - c) Non, le poste de coordonnateur de projet ne peut être divisé en 2 positions, toutefois, le contrat du spécialiste technique moniteur dans la bande de Gaza peut/doit inclure la responsabilité d'aider le coordonnateur de projet dans la sélection et le suivi des initiatives locales. Veuillez-vous reporter aux dispositions de la Section 1. Instructions aux soumissionnaires en vertu du paragraphe 10.3.
- « Le soumissionnaire ne peut pas ajouter des postes dans le formulaire FIN-1. Dans le cas où le soumissionnaire ajouterait tous postes autres que ceux identifiés par le MAECD, ils seront considérés comme n'étant pas inclus dans la proposition financière du soumissionnaire. Les coûts associés à ces postes ne seront pas pris en considération dans l'évaluation financière ni dans le contrat résultant. »
- ii) Non, le ministère des Affaires étrangères, du commerce et du développement (MAECD) est à la recherche d'une équipe de deux (2) personnes pour la mise en œuvre de ce projet. Veuillez également vous reporter à la Section 1. Instructions aux soumissionnaires, en vertu du paragraphe 9.8 Présentation du contenu

	«Il faut soumettre un seul curriculum vitae (CV) par poste, en utilisant le formulaire TECH-6 : Personnel. Le MAECD ne tiendra pas compte des CV supplémentaires dans l'évaluation de la proposition.»
	et aussi en vertu de l'article 10. Propositions financières.
	« (…) Le soumissionnaire ne peut pas ajouter des postes dans le formulaire FIN-1. Dans le cas où le soumissionnaire ajouterait tous postes autres que ceux identifiés par le MAECD, ils seront considérés comme n'étant pas inclus dans la proposition financière du soumissionnaire. Les coûts associés à ces postes ne seront pas pris en considération dans l'évaluation financière ni dans le contrat résultant. »
Question 6	Le Consultant doit fournir un ensemble de services administratifs et de logistiques pour les employés qui en ont besoin. Pensez-vous que le soumissionnaire doit ajouter ces frais au coût du gestionnaire de projet et du coordonnateur du projet ?
Réponse 6	Les obligations du consultant sont décrits à la Section 4-B Mandat spécifique du consultant en vertu du paragraphe 2.1 Description des services, les services administratifs et de logistiques seront fournis par le gestionnaire de projet et le coordonnateur de projet, comme indiqué au paragraphe 4.2 Gestionnaire de projet et 4.3 Coordinateur de projet.
	Les soumissionnaires doivent soumettre leurs propositions financières conformément avec les formulaires FIN et la base d'établissement de prix décrits à la Section 1. Instructions aux soumissionnaires en vertu de l'article 10. Propositions financières.

Question 7	Est-ce que les firmes de consultation peuvent appliquer sur cette offre, ou si vous êtes seulement à la recherche de consultants individuels ?
Réponse 7	La Demande de propositions (DDP) est ouverte à tous les soumissionnaires admissibles. Veuillez-vous reporter à la Section 1. Instructions aux soumissionnaires, sous Définitions (cc).
	« (cc) « Soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'un consortium ou d'une coentreprise, les membres) soumettant une proposition afin d'exécuter un contrat de services découlant de la DDP. Le terme « soumissionnaire » n'inclut pas la société mère, les filiales ou d'autres affiliées du soumissionnaire.»
	Veuillez également vous reporter à la Section 1. Instructions aux soumissionnaires, article 4. Soumissionnaires, paragraphe 4.3.
	« 4.3 Les soumissionnaires doivent être admissibles pour pouvoir participer à ce processus de DDP.
	 a) Un soumissionnaire est admissible pour participer à ce processus de DDP si lui et chacun des membres, dans le cas d'une proposition soumise par un consortium ou une coentreprise, ont la capacité juridique nécessaire pour conclure le contrat.
	 b) Une entité gouvernementale ou une entreprise publique ne peut pas présenter de proposition en réponse à cette DDP, que ce soit à titre de soumissionnaire individuel ou de membre d'un consortium ou d'une coentreprise.
	c) Les agents gouvernementaux et/ou les fonctionnaires ne sont pas admissibles à présenter une soumission.»
	Veuillez noter que le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans le cadre de la proposition technique. Veuillez-vous reporter à la Section 5 - Critères d'évaluation.
Question 8	Pouvez-vous nous donner une description plus détaillée de ce que sera l'activité quotidienne et l'étape nécessaire à travers le projet pour les consultants ?
Réponse 8	Les services à fournir par le consultant pour le Projet des services d'appui sur le terrain sont décrits à la Section 4. Termes de référence, plus précisément en vertu de la Section 4B - Mandat spécifique du consultant, qui inclut les délais de soumission des rapports au MAECD. D'autres étapes, tels que les étapes de rapports pour les spécialistes techniques, seront identifiées par le consultant, dans le Plan de travail annuel à la suite de consultation avec le MAECD.

Question 9	Peut-on supposer que ce projet est sur une base de temps et non sur des étapes? Comment les structures de paiement seront, je veux dire comment notre firme sera remboursée pour le travail du projet, sur des bases mensuelles, sur des bases trimestrielles?
Réponse 9	Le consultant sera rémunéré pour les services rendus sur une base de temps pour les honoraires du personnel. Les modalités de paiement pour les honoraires du personnel et d'autres catégories de coûts sont décrites dans la Section 6. Modèle uniformisé du contrat, en vertu du paragraphe 6.2 Base de paiement.
	Le MAECD va payer le consultant pas plus d'une fois par mois. Veuillez-vous reporter à la Section 6. Modèle uniformisé du contrat, en vertu du paragraphe 6.7 Modalité de facturation et de paiement.
Question 10	Comment notre travail sera-t-il évalué ?
Réponse 10	Le consultant sera responsable de fournir les services spécifiés à la Section 4 Termes de référence et de remplir ses obligations en vertu du contrat.
	Le rendement du consultant sera évalué en fonction de ces deux éléments. Cela inclut mais ne se limite pas à la livraison, la qualité et la rapidité des services.
	Veuillez-vous reporter à la Section 6. Modèle uniformisé du contrat, en vertu de l'article 1.1 Définitions, item (bb) Services, paragraphe 2,4 Acceptation des produits livrables, sous-paragraphe 2.4.2 et paragraphe 2.5 Importance des délais, sous-paragraphe 2.5.1 et à la Section 4. Termes de référence, 4-B Mandat spécifique du consultant, sous-paragraphe 2.2 b) Assurance de la qualité.
	«(bb) « Services » à moins d'indication contraire dans le contrat, désigne tout ce qui doit être fourni ou exécuté par le consultant afin de rencontrer ses obligations dans le cadre du contrat, y compris tout ce qui est indiqué à l'Annexe B du contrat.
	2.4.2 Tous les services rendus en vertu du contrat doivent, au moment de l'acceptation, être conformes aux exigences du contrat. Si le consultant est requis de corriger ou remplacer les services ou une partie des services, cela doit être sans frais pour le MAECD.
	2.5.1 Les services doivent être fournis dans le délai ou au moment prévu dans le contrat et conformément à l'annexe B, Termes de référence.»
	<u>ET</u>
	À la Section 4-B Mandat spécifique du consultant, sous-paragraphe 2.2 b) Assurance de la qualité.
	« b) Assurance de la qualité
	Le consultant est responsable du suivi et de l'évaluation systématique des divers services fournis dans le cadre du PSAT et doit s'assurer que les services respectent les normes de qualité acceptables du MAECD et les exigences du contrat.
	Le consultant n'est pas responsable de la qualité des livrables produits par les spécialistes techniques. Sa responsabilité principale est de veiller à un approvisionnement équitable et transparent de ces spécialistes et de l'administration des contrats subséquents.»

Addenda 3 SEL.: 2017-D000020-1

Question 11 a) Est-ce que l'équipe peut être basée en Jordanie ou dans la bande de Gaza et interchanger sur des bases hebdomadaires avec la Cisjordanie b) Est-ce que nous avons le choix de l'emplacement du bureau, en Cisjordanie ou dans la bande de Gaza, ou devons-nous avoir un bureau tant en Cisjordanie que dans la bande de Gaza? c) Est-ce que le gestionnaire de projet peut être situé dans la bande de Gaza et le coordonnateur en Cisjordanie et vice versa? Réponse 11 Non, le bureau du consultant du PSAT doit être basé en Cisjordanie. Le gestionnaire de projet et le coordonnateur de projet doit également être situé en Cisjordanie. Veuillez-vous reporter à la Section 4A - Description du projet, en vertu du sousparagraphe 2.2 Emplacement du projet. «2.2 Emplacement du projet Pour des raisons d'ordre logistique, le consultant du PSAT sera basé en Cisjordanie afin de garantir sa proximité avec le Bureau de représentation du Canada à Ramallah. L'emplacement peut se situer dans un immeuble de bureaux ou au bureau principal du consultant. Les activités de projet auront lieu un peu partout en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.»

C. TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.